



AGIR DURABLEMENT AVEC LES ÉCO-GESTES



**J'ADOpte LES ÉCO-GESTES
ET JE FAIS DES ÉCONOMIES**

HAUTS-DE-SEINE HABITAT,

AUSSI BIEN DANS SON ACTIVITÉ DE CONSTRUCTEUR QUE DANS CELLE DE GESTIONNAIRE, EST AUSSI UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La réduction de l'empreinte énergétique de notre parc locatif, engagée depuis plusieurs années, permet de préserver l'environnement, de diminuer la facture énergétique et d'améliorer le cadre de vie des locataires.

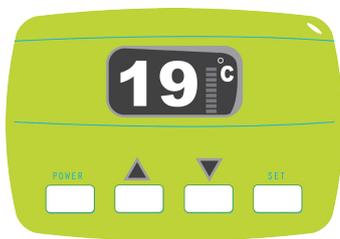
Toutes nos nouvelles constructions respectent la démarche Haute Qualité Environnementale. Des travaux de rénovation énergétique du parc ancien ont également été engagés : programmes de réfection et de modernisation des installations de chauffage collectif, exploitation des énergies renouvelables, isolation...

Ce guide vous propose quelques écogestes faciles à appliquer au quotidien. Ces bonnes pratiques vous permettront de préserver les ressources naturelles et d'économiser les charges locatives. Ayez les bons réflexes.

Et si l'on économisait l'énergie ?

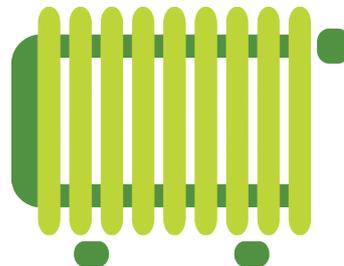
Vous pouvez réduire votre facture en luttant contre les gaspillages et en choisissant des appareils économes.

LE CHAUFFAGE



Individuel

- Réglez le thermostat à 19°C.
- Baissez le thermostat lors de vos absences prolongées.



Collectif

- En concertation avec les amicales de locataires, Hauts-de-Seine Habitat met en place une baisse de températures de 1,5°C entre 22h et 6h du matin.

€
1°C EN MOINS,
C'EST ENVIRON 7%
D'ÉCONOMIE SUR
VOTRE FACTURE

N'utilisez pas de chauffage d'appoint.

Ne déposez rien sur vos radiateurs. Ne placez aucun objet ou meuble devant.

La journée : laissez les volets et rideaux ouverts pour profiter de la chaleur du soleil.

La nuit : fermez-les pour éviter les déperditions de chaleur.

RÉSIDENCES SENIORS



Dans les Résidences seniors, la température moyenne doit être de 22°C (Arrêté de 1974).

LES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

L'éclairage

- Privilégiez les ampoules basse consommation. Sur l'emballage figure l'efficacité énergétique (de A++ pour les plus économes à E pour les plus consommatrices).
- Éteignez la lumière quand vous quittez une pièce.
- Profitez de la lumière naturelle.

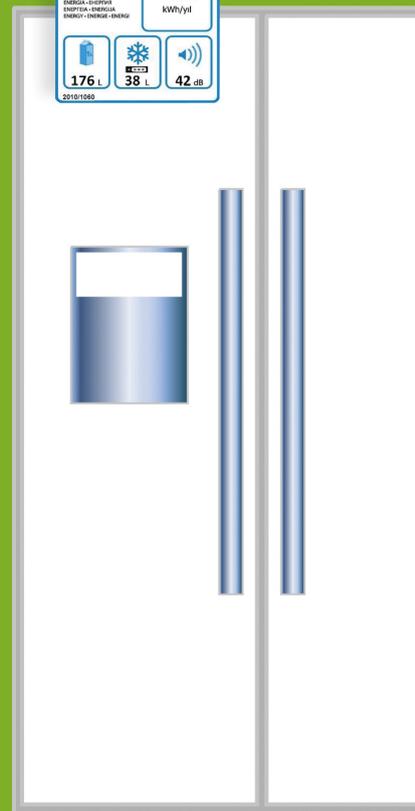
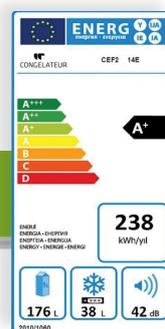
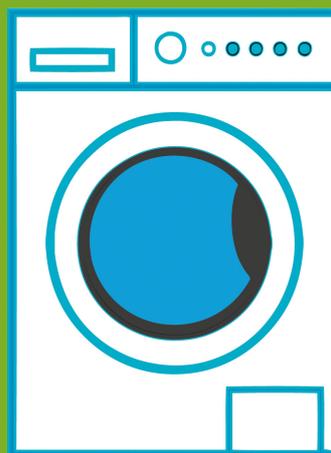


Les appareils électroménagers

- Privilégiez les appareils économes en vous référant à leur étiquette énergie.
- Entretenez vos appareils pour éviter une surconsommation : dégivrez régulièrement votre réfrigérateur et dépoussiérez la grille située à l'arrière.
- Privilégiez les programmes basse température de vos lave-vaisselle et lave-linge. Remplissez-les au maximum.
- Eteignez les appareils en veille et débranchez les chargeurs car ils continuent de consommer de l'électricité.



**RÉFRIGÉRATEURS
ET CONGÉLATEURS
REPRÉSENTENT 30% DE
VOTRE CONSOMMATION
ÉLECTRIQUE ANNUELLE**



Et si l'on améliorait la qualité de l'air à l'intérieur de notre logement ?

Aérer permet de limiter les sources de pollution de votre appartement et évite l'apparition d'humidité.

Préservez votre santé avec ces gestes simples.

L'AÉRATION

- Ne bouchez jamais les orifices de ventilation qui permettent de renouveler l'air de votre logement et évitent ainsi l'apparition de phénomènes de condensation.
- Aérez 10 minutes par jour votre logement en ouvrant en grand vos fenêtres et en éteignant les radiateurs. Vous éviterez l'apparition de moisissures et limiterez les particules polluantes tout en garantissant un air sec plus facile à chauffer.

VENTILATION

**NETTOYEZ RÉGULIÈREMENT
LES BOUCHES DE VENTILATION,
ELLES SONT NÉCESSAIRES
POUR LE RENOUELEMENT
D'AIR DU LOGEMENT
ET LIMITENT L'HUMIDITÉ**



Et si l'on ne gaspillait plus l'eau ?

Quelques bonnes pratiques vous permettront de réaliser des économies sur les charges tout en préservant cette ressource vitale.



LITRES

| | | |
|------------------------|---|---------------|
| UN BROSSAGE DE DENTS | = | 10 L / MINUTE |
| UN BAIN | = | 150 L À 200 L |
| UNE DOUCHE | = | 30 L À 80 L |
| UN ROBINET QUI GOUTTE | = | 4 L / HEURE |
| UNE FUITE CHASSE D'EAU | = | 25 L / HEURE |

STOP AU GASPILLAGE DE L'EAU

- Pensez à bien fermer vos robinets d'eau ou à les réparer en cas de fuite.
- Vérifiez d'éventuelles fuites de la chasse d'eau (mécanisme, robinet).
- Evitez de faire couler l'eau inutilement (vaisselle, brossage de dents...).
- Installez des mousseurs sur tous vos robinets. Ils réduisent jusqu'à 50% le débit d'eau.
- Préférez la douche rapide au bain qui consomme 5 fois moins d'eau.



**N'OUBLIEZ PAS :
UNE ÉCONOMIE
D'EAU CHAUDE, C'EST
AUSSI UNE ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE !**

- } Limitez l'usage des produits détergents afin de préserver le fonctionnement des stations d'épuration ou des fosses septiques.
- } Quand vous fermez l'eau, pensez à remettre le mitigeur sur la position «eau froide» afin d'économiser l'eau chaude.

REPÉREZ LES FUITES D'EAU

En cas d'augmentation inexplicable de la consommation, contactez votre Direction de proximité.

Et si l'on recyclait nos déchets ?

Le tri sélectif contribue à faire des économies d'énergie et à préserver ainsi les ressources naturelles. Il améliore aussi votre cadre de vie.

LE TRI

- Triez les déchets selon leur nature (verre, papier/cartons, métaux) en respectant la couleur des containers.
- Contactez votre gardien ou votre commune pour connaître les lieux et les dates réservés à la collecte des encombrants.
- Déposez impérativement les produits toxiques à la déchetterie relevant de votre secteur d'habitation : néons et ampoules, peintures et vernis, huiles usagées, solvants... Les piles usagées peuvent être déposées chez les commerçants ou dans les services administratifs.
- Renseignez-vous sur les dates de collecte des déchets électriques et électroniques ou rapportez-les auprès de votre commerçant lors d'un nouvel achat.
- Ne jetez jamais les médicaments dont vous n'avez plus l'usage dans les toilettes, ni dans la poubelle. Pensez à les remettre à votre pharmacien.



À QUOI SERT DE TRIER

LES DÉCHETS RECYCLABLES TRIÉS SONT UTILISÉS POUR PRODUIRE DE NOUVELLES MATIÈRES PREMIÈRES, DE LA CHALEUR OU DE L'ÉLECTRICITÉ



Le tri sélectif est mis en place sur la totalité de nos immeubles :

- Containers de différentes couleurs selon votre commune :    
- Bornes enterrées.
- Abri ou local à poubelles.

PENSEZ-Y !

| | |
|---|--|
|  | <p>Ce Point Vert permet de reconnaître une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.</p> <p>Mais attention, ces emballages ne sont pas tous recyclables. Avant de les déposer dans un bac de collecte sélective, il faut donc vérifier qu'ils figurent bien sur l'affiche de tri dans le local.</p> |
|  | <p>Ce logo indique qu'un produit est issu du recyclage et qu'il peut, de ce fait, être lui-même recyclé.</p> <p>L'info «Tri Point Vert» présente sur certains emballages précise les éléments qui sont à jeter avec les ordures ménagères et les éléments qui sont « à recycler ».</p> |
|  | <p>Depuis le 1er janvier 2015, la signalétique « Triman » vous informe que ce produit doit être trié, et non jeté avec les ordures ménagères.</p> |

HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH



Hauts-de-Seine Habitat - OPH

45 rue Paul Vaillant-Couturier
92 300 Levallois-Perret
Tél. : 01 47 57 31 77



www.hautsdeseinehabitat.fr



**VOUS SOUHAITEZ
EN SAVOIR D'AVANTAGE SUR LES ÉCO-GESTES :**

www.ademe.fr
www.developpement-durable.gouv.fr